



Écomusée de la Tuilerie de Pouligny  
Chemin des tuiliers – 23220 CHÉNIERS  
Tél : 05 55 62 19 61  
tuilerie.pouligny@ccpaysdunois.fr

Madame, Monsieur,

L'Écomusée de la Tuilerie de Pouligny, en collaboration avec l'association « Terra Ignis » sont heureux de vous annoncer le 24<sup>ème</sup> Marché de Potiers qui se déroulera :

- **Le samedi 03 août 2024 de 14H00 à 22H30** (Nouveauté : marché en nocturne)
- **Le dimanche 04 août 2024 de 10H à 18H00** (En parallèle, Fête des Vieux Métiers)

Le Marché des Potiers se tiendra à l'**extérieur de la Tuilerie de Pouligny**, dans le chemin et la prairie d'entrée. L'accès est **libre et gratuit pour les visiteurs**.

La Tuilerie de Pouligny sera également ouverte aux visiteurs, avec des animations et des visites guidées. Un tarif spécifique d'entrée sera en vigueur pour ce week-end.

Pour participer à ce 24<sup>ème</sup> Marché de Potiers, nous vous faisons parvenir une fiche d'inscription. Merci de nous le renvoyer avec :

- **Un justificatif de votre activité** (voir règlement ci-joint).
- **Un portfolio** représentatif de vos créations actuelles. Les photos doivent impérativement correspondre à ce qui sera présenté sur le stand.

Les demandes de participation devront nous arriver dès que possible pour faciliter notre organisation. Dès réception des candidatures, une réponse vous sera envoyée rapidement.

**Si vous désirez faire une animation pour le public**, exclusivement dans le domaine de la céramique, vous pouvez nous envoyer votre proposition ainsi que vos tarifs.

Comptant sur votre diligence, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs sentiments.

Le Directeur des sites culturels et du tourisme,  
Pierre VEYSSEIX

**PS : L'Écomusée de la Tuilerie de Pouligny vous offre un apéritif de bienvenue, le samedi midi.**

# RÈGLEMENT CONCERNANT LE MARCHÉ DE POTIERS

## Article 1 :

Chaque exposant s'engage à respecter le règlement ci-dessous.

## Article 2 :

Être inscrit au registre des métiers, ou à la Maison des artistes. Envoyer lors de sa demande d'inscription une photocopie d'un document (de moins de 3 mois) précisant la qualité d'artisan, d'artiste libre, relevé Urssaf pour les professions libérales (carte d'artisan ou Maison des artistes).

## Article 3 :

Ne sont admis sur le marché que des objets en terre réalisés des mains du potier, tels que sculptures, installations, objets utilitaires ou décoratifs. Aucun revendeur ne sera toléré.

## Article 4 :

Seuls peuvent participer au Marché les potiers invités, inscrits et ayant acquitté leur droit de place le samedi à midi.

## Article 5 :

Le Marché se déroulant sur deux jours, samedi et dimanche, chaque stand devra être emballé sur place le samedi soir et la marchandise protégée par des bâches ou autres moyens. Prévoir de quoi abriter les stands et les exposants en cas de pluie.

## Article 6 :

L'organisation n'est pas responsable des dommages occasionnés par la pluie, les orages ou les coups de vent. Ne pas prévoir de stands en hauteur constitués de structures trop légères ou présentant une trop grande résistance au vent (longueur prévue des stands : 5 mètres environ).

## Article 7 :

Chaque exposant s'engage impérativement à fournir de manière anonyme, le dimanche soir, le montant de son chiffre d'affaires afin "d'évaluer" le Marché (sa progression ou sa régression). Cette demande n'a pour but que d'améliorer l'organisation du marché de potiers pour le rendre plus performant et donc plus satisfaisant pour tous.

## Article 8 :

Le tarif de l'emplacement est au choix :

- Participation 1 jour (samedi et/ou dimanche) : 50€
- Participation 2 jours (samedi et dimanche) : 80€

Le paiement se fait uniquement sur place le samedi matin à votre arrivée, en espèce ou en carte bleue.

# FICHE D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE POTIERS DE CHÉNIERS

Week-end des 3 & 4 août 2024

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de l'atelier : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Site Internet : \_\_\_\_\_

Statut professionnel (joindre les justificatifs) : N° Maison des Artistes, N° Registre du commerce ou autres : \_\_\_\_\_

## Type de production prédominante :

Utilitaire – vaisselle

Sculpture

Luminaire

Bijoux

Décoratif

Jardin

Autres : \_\_\_\_\_

## Technique prédominante :

Grès

Terre vernissée

Raku

Faïence

Porcelaine

Autres : \_\_\_\_\_

Participation à l'une des éditions précédentes ?  OUI  NON

Participation souhaitée :  le samedi 3 août  le dimanche 04 août  les deux

## Communication :

J'accepte que mes photographies soient utilisées pour la promotion du Marché :

OUI  NON

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Déclare m'inscrire au 24<sup>ème</sup> marché des Potiers 2024.

J'ai bien pris connaissance du règlement.

DATE :

SIGNATURE :

**Merci de nous faire parvenir votre dossier à l'adresse suivante :**

OFFICE DE TOURISME CREUSE IMPRESSIONNISTES

81, Grande-Rue

23800 DUN LE PALESTEL

**Ou par e-mail :**

**tuilerie.poulligny@ccpaysdunois.fr**



Écomusée de la Tuilerie de Pouligny  
Chemin des tuiliers – 23220 CHÉNIERS  
Tél : 05 55 62 19 61  
tuilerie.pouligny@ccpaysdunois.fr

Madame, Monsieur,

L'Écomusée de la Tuilerie de Pouligny, en collaboration avec l'association « Terra Ignis » sont heureux de vous annoncer le 24<sup>ème</sup> Marché de Potiers qui se déroulera :

- **Le samedi 03 août 2024 de 14H00 à 22H30** (Nouveauté : marché en nocturne)
- **Le dimanche 04 août 2024 de 10H à 18H00** (En parallèle, Fête des Vieux Métiers)

Le Marché des Potiers se tiendra à l'**extérieur de la Tuilerie de Pouligny**, dans le chemin et la prairie d'entrée. L'accès est **libre et gratuit pour les visiteurs**.

La Tuilerie de Pouligny sera également ouverte aux visiteurs, avec des animations et des visites guidées. Un tarif spécifique d'entrée sera en vigueur pour ce week-end.

Pour participer à ce 24<sup>ème</sup> Marché de Potiers, nous vous faisons parvenir une fiche d'inscription. Merci de nous le renvoyer avec :

- **Un justificatif de votre activité** (voir règlement ci-joint).
- **Un portfolio** représentatif de vos créations actuelles. Les photos doivent impérativement correspondre à ce qui sera présenté sur le stand.

Les demandes de participation devront nous arriver dès que possible pour faciliter notre organisation. Dès réception des candidatures, une réponse vous sera envoyée rapidement.

**Si vous désirez faire une animation pour le public**, exclusivement dans le domaine de la céramique, vous pouvez nous envoyer votre proposition ainsi que vos tarifs.

Comptant sur votre diligence, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs sentiments.

Le Directeur des sites culturels et du tourisme,  
Pierre VEYSSEIX

**PS : L'Écomusée de la Tuilerie de Pouligny vous offre un apéritif de bienvenue, le samedi midi.**

# RÈGLEMENT CONCERNANT LE MARCHÉ DE POTIERS

## Article 1 :

Chaque exposant s'engage à respecter le règlement ci-dessous.

## Article 2 :

Être inscrit au registre des métiers, ou à la Maison des artistes. Envoyer lors de sa demande d'inscription une photocopie d'un document (de moins de 3 mois) précisant la qualité d'artisan, d'artiste libre, relevé Urssaf pour les professions libérales (carte d'artisan ou Maison des artistes).

## Article 3 :

Ne sont admis sur le marché que des objets en terre réalisés des mains du potier, tels que sculptures, installations, objets utilitaires ou décoratifs. Aucun revendeur ne sera toléré.

## Article 4 :

Seuls peuvent participer au Marché les potiers invités, inscrits et ayant acquitté leur droit de place le samedi à midi.

## Article 5 :

Le Marché se déroulant sur deux jours, samedi et dimanche, chaque stand devra être emballé sur place le samedi soir et la marchandise protégée par des bâches ou autres moyens. Prévoir de quoi abriter les stands et les exposants en cas de pluie.

## Article 6 :

L'organisation n'est pas responsable des dommages occasionnés par la pluie, les orages ou les coups de vent. Ne pas prévoir de stands en hauteur constitués de structures trop légères ou présentant une trop grande résistance au vent (longueur prévue des stands : 5 mètres environ).

## Article 7 :

Chaque exposant s'engage impérativement à fournir de manière anonyme, le dimanche soir, le montant de son chiffre d'affaires afin "d'évaluer" le Marché (sa progression ou sa régression). Cette demande n'a pour but que d'améliorer l'organisation du marché de potiers pour le rendre plus performant et donc plus satisfaisant pour tous.

## Article 8 :

Le tarif de l'emplacement est au choix :

- Participation 1 jour (samedi et/ou dimanche) : 50€
- Participation 2 jours (samedi et dimanche) : 80€

Le paiement se fait uniquement sur place le samedi matin à votre arrivée, en espèce ou en carte bleue.